Formation en présentiel
VERIFICATEUR DES EPI POUR LE TRAVAIL EN HAUTEUR

Code formation VETH maj 13/10/2025

PUBLIC ET PRE REQUIS

Toutes personnes devant vérifier les EPI en entreprise.
Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

Durée
A déterminer selon les différents types de matériels à contrôler

Effectif par session
2 mini 8 max

OBJECTIF

Former les personnes concernées à contrôler les EPI contre les chutes de hauteur et apprendre à établir les fiches rapports ainsi que tenir à jour le registre de sécurité.

COMPETENCES VISEES

A l'issue de la formation, les stagiaires doivent être capable de :

- identifier le cadre législatif, réglementaire et normatif des EPI
- contrôler les équipements
- tenir un registre de contrôle et de sécurité

CONTENU

Accueil des participants. Rappel des objectifs de la formation.

Partie théorique
Le cadre légal et les exigences qui s'appliquent aux EPI
Etudes des normes
Notions des risques liés au travail en hauteur
Statistiques

Partie pratique
Le contrôle des harnais d'antichute, de longes, des connecteurs antichute et descenseurs, ligne de vie, échelle, PIR.PIRL, Escabeaux ...
Méthodologie de la vérification
Les EPI soumis à la vérification périodique
Les différentes causes d'usure du matériel
Connaitre les différents points de vérifications
L'établissement du rapport correspondant pour chaque EPI vérifié, indiquant les résultat des investigations
Mise en place d'un registre de sécurité
L'entretien, la protection, le stockage

Bilan de la formation/questions diverses.

SARL A.C.FO
Siège Social : 8 Rue des Romarins - 30300 Jonquières St Vincent
SIRET 814 533 188 00011- NAF 8559A
Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 91-30-03867-30
06 66 09 23 54 – acfo.formation@gmail.com

METHODES ET MOYENS MOBILISES

Supports audio visuels adaptés (power point), vidéoprojecteur, paperboard
Alternance d'apports théoriques et pratiques, mise en situation, exercices pratiques.
Livret remis au stagiaire.
Mise en situation réelle (vérifications d'accessoires et appareils de levage),
Remise au participant PACK complet du vérificateur (Clé USB avec fiches et PV de contrôle et méthodologie).

REGLEMENTATION

 R4323-95 Code du travail "Les équipements de protection individuelle sont maintenus en état de fonctionnement et en parfait état d'hygiène par les entretiens, réparations et remplacements nécessaires."
 R4323-99 Code du travail "Des arrêtés [...] déterminent les équipements de protection individuelle pour lesquels l'employeur procède ou fait procéder à des vérifications générales périodiques afin que soit décelé en temps utile toute défectuosité susceptible d'être à l'origine de situations dangereuses..."
 Arrêté du 19/03/93 Article 1 : Liste les EPI soumis à vérification annuelle (dont les systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur), **Article 2 :** Précise que la vérification périodique doit avoir lieu **tous les douze mois**.

MODALITES DE SUIVI

Chaque participant signera une feuille d'émargement, ainsi que le formateur.
Mesure de la qualité globale de la formation : enquête de satisfaction à chaud.
Contrôle de connaissance et du savoir-faire.

EVALUATION ET VALIDATION

Une attestation de fin de formation précisant les acquis de la formation sera délivrée au stagiaire.
Les certificats de réalisation seront envoyés à l'employeur.
QCM d'évaluation des acquis et mise en situations pratiques.

NOTRE INTERVENANT

Formateur expérimenté dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle continue.
Technicien de formation spécialisé en vérification des EPI pour le travail en hauteur.CV sur demande.

INFORMATIONS

Contact
Prise de renseignements via la rubrique "contact" sur notre site Web, ou par mail "contact@acfo.fr, ou par téléphone
Au 06 66 09 23 54.

Délai accès
Nos formations sont accessibles dans un délai moyen de 15 jours.
L'inscription sera validée après le retour de la convention signée, une convocation sera alors envoyée au participant.

Tarif
Nous consulter en intra pour un groupe.

Accessibilité
En cas de situation de handicap, merci de nous contacter pour connaître la faisabilité de votre intégration.